**ARTICLE 77.B - CONCOURS ORGANISES PAR GROUPES**

1. Définition des Groupes

On entend par "Groupes" la réunion d’un nombre déterminé d’équipes ou joueurs (3 ou 4 équipes).

Des têtes de groupes peuvent être désignées d’après un critère prévu à l’avance par les organisateurs (champions, vice-champions d’éliminatoires, etc.), sauf pour les concours Nationaux.

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que deux équipes d’une même ASB se trouvent dans une même poule.

2. Recommandation

Il est recommandé de former le maximum de groupes de 4, formule la plus juste.

Cependant, en fonction du nombre d’équipes et de jeux disponibles, l’utilisation de groupes de 3 peut s’avérer nécessaire.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n’est pas primée.

3. Dénomination des rencontres

Les rencontres dans un groupe se nomment « phases ».

Chaque phase correspond à une partie.

4. Tirage au sort de la 1ère partie éliminatoire

Seules les équipes classées 1ères de leur groupe poursuivent la compétition et participent ainsi au tirage des ½ finales pour un

16, des ¼ de finale pour un 32, des1/8èmes de finale pour un 64…

S’il y a une partie de cadrage à la sortie des groupes, une équipe qui a déjà été office, ne peut plus l’être lors de ce cadrage.

5. Ordre des rencontres - résultats

Dans chaque Groupe, identifier chaque équipe par une lettre (A, B, C, D) au moyen d’un tirage au sort.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe :

**✓ Première phase**

o Les équipes A et B sont opposées l’une à l’autre.

o Les équipes C et D sont opposées l’une à l’autre.

**✓ Deuxième phase**

o Les équipes A et C sont opposées l’une à l’autre.

o Les équipes B et D sont opposées l’une à l’autre.

**✓ Troisième phase**

o Les équipes A et D sont opposées l’une à l’autre.

o Les équipes B et C sont opposées l’une à l’autre.

L’équipe classée 1ère de son groupe poursuit la compétition (maximum de parties gagnées).

Possibilité de faire disputer une partie de classement entre les équipes classées 2ème et 3ème

**En cas d’égalité à l’issue des phases de groupe :**

✓ Si l’égalité concerne 2 équipes (nombre de parties gagnées égal), celles-ci sont départagées par l’opposition directe (celui qui a gagné l’autre est déclaré vainqueur).

✓ Si l’égalité concerne 3 équipes (nombre de parties gagnées égal), celles-ci sont départagées au goal-average général (différence points faits, points laissés faire), puis au nombre de points marqués (points faits).

**Puis** si l’égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l’opposition directe.

Si l’égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d’appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs.